

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

SUBSTANCES DANGEREUSE / DÉSIGNATION DE PRODUIT

Nital (3%)

LES DANGERS POUR HOMME ET ENVIRONNEMENT



Facilement inflammable

R 11: Facilement inflammable.

Réagit au contact des bases (lessives).

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Corrosif pour les métaux.

MESURES DE PROTECTION, RÈGLES DE CONDUITE



Protection respiratoire:

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Filtre à combinaison multiple ABEK.

Protection des mains:

Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection.

Protection corporelle:

Vêtement de protection léger en matière plastique.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

COMPORTEMENT EN CAS DE DANGER

Téléphone:



Agent d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Mesures de prudence relatives aux personnes:

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage:

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Indications générales:	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation:	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané:	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion:	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et laisser à jeun.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Téléphone:

Produit:	Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur. Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballage non nettoyé:	Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	070104*